



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2020 à 20 H30

L'an deux mille vingt, le 22 juin, le Conseil Municipal de la commune de GARGAS, Haute Garonne, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme GIBERT Janine, Maire.

Présents : Mesdames GIBERT Janine, LASKRI Laure-Marina, LASSERRE Jeannine, CHAU Mathilde, GIACOMIN Pascale, HAMEL Isabelle, Messieurs BEAUVILLE Jean-Luc, GAILLARD Gilles, PUGES Frédéric, REY Loïc, WALTER Alain, SARASAR Nicolas, TREZEGUET Arnaud.

Absents excusés : MARTY Cécile procuration à Madame GIBERT, COSTAMAGNA Christophe,

Secrétaire de séance : LASKRI Marina

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR

- Approbation compte rendu du conseil municipal du 27 mai
- Vote des taux des 3 taxes communales
- Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat des eaux
- Election de trois représentants à Réseau 31 SMEA
- Commissions communales,
- Appel d'offre, Finances, Animation-Information, Bâtiments communaux,
- Urbanisme et réseaux,
- Affaires scolaires.
- Questions diverses

Madame le Maire propose à l'assemblée de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Désignation de deux délégués à la commission CLECT de la CCF.

Accord unanime du conseil municipal.

1 - Vote des taux des taxes communales 2020

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les taux votés en 2019 :

Taxe d'habitation : 12.57 %

Taxe foncière sur bâti : 7.08 %

Taxe foncière sur le non bâti : 55.64 %

Elle informe l'assemblée que le taux de la TH n'a pas à être voté en raison de la réforme de celle-ci et propose de ne pas augmenter les taux pour 2020.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition et vote les taux suivants pour 2020 :

Taxe foncière sur bâti : 7.08 %

Taxe foncière sur le non bâti : 55.64 %

2 - Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat des eaux

Madame le Maire propose de procéder à la désignation de deux membres de l'assemblée (un délégué titulaire et un délégué suppléant) qui seront chargés de représenter la commune de Gargas au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours.

Madame GIBERT Janine est élue déléguée titulaire à l'unanimité,

Madame MARTY Cécile est élue déléguée suppléante à l'unanimité.

3 - Election de trois représentants à Réseau 31

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à Réseau31 pour les compétences suivantes :

B1. Assainissement collectif - Collecte

B2. Assainissement collectif - Transport

B3. Assainissement collectif - Traitement

C. Assainissement non collectif

Madame le Maire précise que les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des commissions territoriales de Réseau31, par des représentants. Le nombre de sièges de représentants, dont dispose chaque collectivité et établissement, est déterminé en fonction de leur population respective

Outre ces règles de représentation, il est rappelé que :

Les commissions territoriales ont été constituées en tenant compte des limites géographiques définies en annexe aux statuts de Réseau31, à ce titre la commune de GARGAS est rattachée à la commission territoriale 2 Coteaux de Saint-Jory et Frontonnais,

Madame le Maire propose donc de procéder à la désignation de trois membres de l'assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein de la commission territoriale 2 Coteaux de Saint-Jory et Frontonnais.

Sont élues à l'unanimité des membres présents et représentés :

Mesdames GIBERT Janine, LASSERRE Jeannine et HAMEL Isabelle.

4 - Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection des 2 conseillers qui représenteront la commune de Gargas au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la CCF

Où cet exposé, le Conseil Municipal procède au vote pour l'élection des 2 conseillers.

Sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Madame GIBERT Janine
- Madame LASKRI Laure Marina

5 - Commission communales

Madame le Maire propose de mettre en place les commissions communales et rappelle que le maire préside chaque commission.

- Commission Finances : Madame LASKRI Marina, Monsieur COSTAMAGNA Christophe, Madame GIACOMIN Pascale.
- Commission Appel d'offres : titulaires : Madame LASKRI Marina, Monsieur COSTAMAGNA Christophe, Monsieur TREZEGUET Arnaud

Suppléants : Madame GIACOMIN Pascale, Monsieur REY, Madame CHAU.

- Commission Animation-Information : Madame LASKRI, Madame CHAU, Madame HAMEL, Messieurs GAILLARD, TREZEGUET, et REY.
- Commission Bâtiments communaux : Messieurs SARASAR, BEAUVILLE, GAILLARD, WALTER et Madame HAMEL
- Commission Urbanisme et réseaux : Messieurs SARASAR, BEAUVILLE, Mesdames LASKRI, LASSERRE, CHAU ;
- Commission affaires scolaires : Mesdames CHAU, MARTY, HAMEL, Messieurs SARASAR ET TREZEGUET ;

Questions diverses :

Les Travaux du futur giratoire à l'intersection du CD 45 et du CD 14 sont prévus de mi-juillet à fin septembre pour un coût de 600 000 euros à charge du département.

COVID : réouverture de l'école le 22 juin, cantine et garderie fermées en raison des règles sanitaires difficilement applicables pour les enfants.

L'Appel d'offre concernant la restauration scolaire a été lancé. Date limite de réception des offres : le 10 juillet.

Le CD 30 route de Béou a été repris en totalité par le département.

La troisième tranche de Renforcement du réseau d'eau route des bordes est prévue prochainement.

Le conseil communautaire de la CCF a été mis en place, le Président est Monsieur CAVAGNAC Hugo, Maire de Fronton.

Distribution des masques offerts par le département et la région : samedi 4 juillet.

Monsieur le maire de Villariès nous informe qu'en raison de la construction de l'école de sa commune, la cantine actuelle sera détruite. La salle des fêtes sera mise à disposition des élèves pour les repas, et de ce fait ne pourra plus être utilisée par les associations.

Afin que ces associations, Danse et Gym, puissent continuer leur activité durant le temps des travaux, de septembre 2020 à juin 2021, Monsieur le Maire de Villariès sollicite le conseil municipal pour la mise à disposition de la salle des fêtes de Gargas de la façon suivante :

- Mardi 17 h à 21 H 45 danse,
- Mercredi 20 h à 21 h gym
- Jeudi 10 H 30 à 12 h gym et de 17h30 à 20h45 danse.

Il est rappelé que l'association Pole Dance occupe la petite salle les mardis et jeudis, cela ne gênera donc en rien l'occupation de la grande salle qui est disponible.

Afin de rendre service à la commune de Villariès le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de mettre à disposition de la commune de Villariès la salle des fêtes de Gargas ces jours-là, dans ces créneaux horaires, moyennant une convention.

La séance est levée à 21h30.